



LE TOM

L'Atelier Musical de Saint Georges Motel depuis 2007.

BULLETIN D'INSCRIPTION - SAISON 2020 – 2021

NOM : PRÉNOM : Date de naissance :/...../
ADRESSE : N° : Rue : Code postal :
VILLE : Domicile : Portable :
Email :
Discipline :
Plage horaire / Disponibilités / Préférences :

DÉCHARGE (pour les mineurs)

Je soussigné(e), M..... autorise mon enfant

Nom : Prénom : à venir et repartir seul(e) de son cours.

OUI NON (Entourez votre réponse)

Je décharge « Le Tom » de toute responsabilité quant à tout accident survenant à mon enfant en dehors des cours assurés par l'association.

CONDITIONS DE RÈGLEMENT :

La totalité des cours doit être réglée à l'inscription. Vous avez toutefois la possibilité de fournir trois chèques encaissés au début de chaque trimestre, 1er trimestre + adhésion 15 Octobre, 2nd trimestre 15 janvier et 3e trimestre 15 avril.

RÈGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Les cours de musique étant dispensés au sein de la Salle des associations de Saint Georges Motel, nous demandons aux élèves et adhérents le respect des locaux et du matériel mis à disposition.

Article 2 : Les élèves sont priés de respecter l'horaire des cours. Pour les cours d'éveil tout particulièrement, nous demandons aux parents de prendre toutes les dispositions pour que les cours commencent et se terminent à l'heure, l'Atelier Musical ne pouvant assurer une garderie.

Article 3 : L'adhésion à l'association est obligatoire.

Article 4 : L'engagement pris auprès du professeur vaut pour une année entière. Les cours sont payables à l'inscription en trois chèques encaissés au début de chaque trimestre. En cas d'abandon des cours, les règlements de l'année entière restent dus.

Article 4 : En cas d'absence de l'élève à un des cours, ce cours ne pourra être ni reporté, ni remboursé.

Article 5 : En cas d'absence du professeur, le cours sera reporté ultérieurement.

Article 6 : Pour les mineurs, les parents sont invités à vérifier la présence du professeur avant de laisser leur enfant.

Article 7 : Pour les mineurs, les examens de fin d'année sont obligatoires.

Article 8 : Respect des consignes sanitaires (Port du masque pour tout déplacement dans l'école de musique, utilisation de gel hydroalcoolique à l'entrée comme à la sortie du bâtiment, respect des distances sociales).

J'adhère à l'association « Le Tom ».

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur ainsi que des conditions de règlement.

J'autorise Le Tom à me communiquer par mail et SMS, les informations de l'école de musique et les annonces de concert du Tom ou des groupes accompagnés par Le Tom.

Fait à Saint Georges Motel,

Le :

Signature :

TARIFS

Adhésion obligatoire : 25 € par FOYER. Montant à ajouter au chèque du 1er trimestre.

Une réduction de 20€ / trim est accordée pour la 2ème inscription en cours individuel.

Pour les Habitants hors commune :

Cours individuels..... 150 € au trimestre, séances de 30 min hebdo.
Groupe musiques actuelles.....90 € par trimestre, séances d'1h hebdo.
Cours individuels + Groupe musiques actuelles..... 195 € au trimestre, séances de 1h30 min hebdo.
Éveil Musical des enfants de 4 à 7 ans..... 50 € par Trimestre, séances de 30 min hebdo.
Chorale Adulte.....35 € par trimestre, séances d'1h30 hebdo.

Pour les Habitants de SAINT GEORGES MOTEL :

(sous réserve de la présentation d'un justificatif de domicile de – de 3 mois)

Cours individuels..... 130 € au trimestre, séances de 30 min hebdo.
Groupe musiques actuelles.....75 € par trimestre, séances d'1h hebdo.
Cours individuels + Groupe musiques actuelles..... 175 € au trimestre, séances de 1h30 min hebdo.
Éveil Musical des enfants de 4 à 7 ans..... 45 € par Trimestre, séances de 30 min hebdo.
Chorale Adulte30 € par trimestre, séances d'1h30 hebdo.

Les classes ne seront ouvertes qu'à partir de :

5 élèves pour l'éveil musical

4 élèves pour les groupes musiques actuelles

Sur acceptation du professeur pour les cours individuels d'instrument.

Votre dossier d'inscription doit comporter les pièces suivantes :

1. **Le bulletin d'inscription rempli.**
2. **Un moyen de communication, mail (de préférence) ou 3 enveloppes timbrées.**
3. **Un justificatif de domicile pour les habitants de Saint Georges Motel.**
4. **Le règlement des trois trimestres ainsi que de la cotisation (en trois chèques séparés si vous le souhaitez) à l'ordre de AMSGM.**

Les cours ne pourront être suivis en l'absence d'une de ces conditions.

Ensuite, le professeur vous contacte pour définir avec vous la tranche horaire de votre cours.

CONSIGNES COVID-19 :

- **Port du masque obligatoire pour toute circulation dans les locaux.**
- **Utilisation systématique du gel hydroalcoolique en entrant et en sortant.**
- **Respect des distances sociales**
- **L'élève attend dans la salle de concert en bas, le temps que l'élève précédent sorte de la salle de cours et/ou que le professeur l'invite à monter.**
- **Aucun parent, ni autre spectateur, ne sera admis dans la salle de cours.**